

Poissy se dote d'une charte pour harmoniser son mobilier urbain

PUBLIÉ LE 18/10/2017 | MIS À JOUR LE 19/10/2017

Par [EMMANUELLE PICAUD](#) • Club : [Club Techni.Cités](#)

Techni.Cités

SOURCES :

RÉAGIR



Ville de Poissy

Poissy a adopté une charte dans le but d'harmoniser son mobilier. Une réflexion qui a un objectif non seulement paysager, mais aussi économique.

En décembre dernier, la ville de Poissy (Yvelines) a adopté une charte pour harmoniser son mobilier urbain.

Gagner en cohérence paysagère et en efficacité

« Nous avons une grande hétérogénéité de mobilier, avec cinq ou six modèles de barrières différents, une dizaine de corbeilles à papier, et presque autant de bancs. Cela nuit à l'esthétique du domaine public », constatent Marc Busso, [DGST](#) de la ville, et son adjointe, Françoise Carcassès. La collectivité a donc établi de nouvelles règles afin de gagner en cohérence paysagère et en efficacité.

« Définir une charte va permettre de simplifier le travail de rédaction des consultations des marchés publics pour nos travaux de voirie et pour l'entretien des espaces verts. Cela va faciliter le travail des services municipaux terrain [agents de propreté et de maintenance par exemple, NDLR], mais aussi les aménageurs ou les bailleurs qui interviennent sur le territoire communal », assure Françoise Carcassès.

À travers la rédaction d'un tel document, Poissy espère aussi réaliser des économies d'achats. Une réflexion a été lancée sur la qualité des produits par exemple. La collectivité veut privilégier des matériaux robustes et solides, plutôt que des matières fragiles. « Nous avons choisi de supprimer les corbeilles en aluminium pour nous rabattre sur un matériau plus classique comme l'acier », détaille l'adjointe.

Mettre l'utilisateur au centre de la réflexion

Outre la réflexion sur la durabilité des matériaux et leur facilité d'entretien, la prise en compte du besoin de l'utilisateur est, elle aussi, au centre des objectifs affichés dans la charte.

« Nos trottoirs sont très encombrés avec des bornes, des potelets et des barrières qui entravent la circulation des piétons. Nous souhaitons libérer l'espace en retirant le mobilier qui n'est pas nécessaire pour garantir la sécurité des usagers », commente Marc Busso.

Autre exemple, celui de la praticabilité des trottoirs : ceux de l'hypercentre étant très étroits, la charte préconise de mettre en place des candélabres en hauteur, afin de ne pas accentuer l'étroitesse des trottoirs. Une réflexion approfondie sur la sécurité des usagers et sur la mise aux normes des mobiliers a également été menée (mise en place de barrières à la sortie des écoles, éclairage des passages piétons avec des leds bleues, etc.).

Enfin, la cohérence et l'intégration paysagère sont aussi présentes dans la charte, particulièrement au sein de l'articulation centre-périphérie. « Dans l'hypercentre, nous avons du mobilier de style, candélabres, bornes... Nous ne pouvons pas remplacer tout ce mobilier pour des raisons budgétaires. Nous avons donc choisi de commencer à harmoniser les couleurs en privilégiant le RAL 7016 qui est un gris foncé. Nous avons également décidé de privilégier les plantations en pleine terre moins coûteuses et moins consommatrices d'eau que des jardinières », précise Françoise Carcassès.

Si la ville a été divisée en trois secteurs (hypercentre, zone économique, berges de Seine), la charte établit, elle, une unité avec un rappel de coloris et un principe d'implantation. « Le choix du mobilier doit tenir compte des besoins propres de chaque quartier, il participe à leur identité », conclut Marc Busso.

Fiche technique

- Maître d'ouvrage : ville de Poissy.
- Maîtres d'œuvre : appel d'offres lancé sous peu.
- Inventaire du mobilier urbain : 51 km de voies, 3 200 points lumineux, une trentaine de candélabres (en hypercentre), 222 bancs dépareillés, 264 corbeilles à papier.
- Budget : 60 000 euros par an pour le renouvellement du mobilier urbain.
- Françoise Carcassès, directrice adjointe des services techniques, 01 39 22 53 89, fcarcasses@ville-poissy.fr